

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-1342/SG/TPP prononçant l'ouverture d'aérodromes d'intérêt local à usage restreint sur le Territoires Français des Afars et Issas.

n° 71-1342/SG/TPP

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
9 octobre 1971

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1971

Date du numéro
25 octobre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les aérodromes d'intérêt local désignés ci-après : Tadjourah, Obock, Randa, Dorra, Dikhil, Ali-Sabieh, Yoboki, As-Eyla, Moulhoulé, Assa-Gueyla, sont ouverts provisoirement. à la circulation aérienne en tant qu'aérodromes à usage restreint réservés aux 'appareils mono-moteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur à 13 tonnes, sous réserve de la stricte application des dispositions de l'annexe au présent arrêté. L'arrêté n° 925 du 22 juillet 1963 est abrogé.